RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture et de l'alimentation

AVIS RELATIF A L'OUVERTURE D'UNE CONSULTATION DES ACTEURS CONCERNÉS PAR LA DEMANDE D'EXTENSION DES CONTRIBUTIONS FINANÇANT DES ACTIONS CONDUITES PAR L'INTERPROFESSION DES VINS A INDICATION GEOGRAPHIQUE PROTEGEE DU SUD-EST (INTERVINS SUD-EST)

L'Interprofession des Vins à indication géographique protégée du Sud-Est (InterVINS Sud-Est) a demandé une extension de son accord interprofessionnel triennal 2022-2024 relatif notamment aux cotisations interprofessionnelles perçues au profit de l'Interprofession des Vins à indication géographique protégée du Sud-Est (InterVINS Sud-Est).

En application de l'article 165 du règlement (UE) n°1308/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 portant organisation commune des marchés des produits agricoles, une consultation est ouverte pour une durée de 3 semaines à compter de la publication au bulletin officiel du ministère de l'agriculture et de l'alimentation du présent avis.

Cette consultation ne préjuge pas de l'extension de l'avenant en question.

Les actions et les cotisations les finançant prévues dans l'avenant figurent dans l'annexe et sont consultables pendant 3 semaines.

Dans ce délai, les observations des acteurs concernés peuvent être adressées :

– soit par voie électronique à l'adresse suivante *:* consultationcvo-boissons-alcoolisees@agriculture.gouv.fr en indiquant en objet du message « *InterVINS Sud-Est cotisations 2022-2024* » ;

– soit par écrit à l'adresse suivante : *Ministère de l'agriculture et de l'alimentation, Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises, Service du développement des filières et de l'emploi, Sous-direction des filières agroalimentaires, Bureau du vin et des autres boissons, 3 rue Barbet de Jouy, 75349 Paris cedex 07 SP.*

Organisation interprofessionnelle : InterVINS sud-est	
Période 1er janvier 2022-31 décembre 2022	
I – Objet et description des actions prévisionnelles financées par les cotisations interprofessionnelles (conformément à la liste d'actions déclinées à l'article 164(4) du règlement n°1308/2013) :	Financement prévisionnel par les contributions des acteurs concernés 1 437 000€
a) connaissance de la production et des marchés Objet et description de la ou les action(s) : informations statistiques Saisies des DRM, analyses des données Consolidation des saisies des contrats d'achats Plateforme Web Système informatique servant à consolider les données et établir des tableaux de bord	155 000 €
b) règles de production plus strictes que les dispositions édictées par les réglementations de l'Union ou les réglementations nationales; Objet et description de la ou les action(s) :	
c) élaboration de contrats types compatibles avec la réglementation de l'Union; Objet et description de la ou les action(s) :	
d) commercialisation ; Objet et description de la ou les action(s) :	
e) protection de l'environnement ; Objet et description de la ou les action(s) :	
f) actions de promotion et de mise en valeur de la production ; Valorisation de l'image des dénominations de la compétence d'interVINS sud-est en France et à l'export Objet et description de la ou les action(s) : Campagne d'Affichage Relations Presse France & Export Digital Radio Salon/Evementiel France & export	1 002000 €
g) mesures de protection de l'agriculture biologique et des appellations d'origine, labels de qualité et indications géographiques; Objet et description de la ou les action(s) : Cotisation AIDV Relations France Relations Union Européenne Autre Actions Communes Cotisation Vin et Société	160 000€
h) recherche visant à valoriser les produits, notamment par de nouvelles utilisations ne mettant pas en danger la santé publique; Objet et description de la ou les action(s) :	
i) études visant à améliorer la qualité des produits; Objet et description de la ou les action(s) : Suivi Aval Qualité Prélèvement en circuit GMS et cavistes Organisation de dégustations	52 000 €
j) recherche, en particulier, de méthodes culturales permettant la limitation de l'usage des produits phytosanitaires ou vétérinaires et assurant la préservation des sols et la préservation ou l'amélioration de l'environnement; Objet et description de la ou les action(s) : abondement au plan national contre le dépérissement du vignoble	68 000 €
k) définition de qualités minimales et définition de normes minimales en matière de conditionnement et d'emballage; Objet et description de la ou les action(s) :	

l) utilisation de semences certifiées et contrôle de qualité des produits; Objet et description de la ou les action(s) :	
m) santé animale, de santé végétale ou de sécurité sanitaire des aliments; Objet et description de la ou les action(s) :	
n) gestion des sous-produits. Objet et description de la ou les action(s) :	
II – Modalités de financement par les contributions des acteurs concernés	
(fait générateur, taux de CVO, répartition des appellations par groupe le cas échéant, opérateur qui supporte le paiement) Fait générateur : sorties de chais Taux de CVO :	

dénominations		cotisation R&D	montant total HT des cotisations par HL
I.G.P. Ardèche Coteaux de l'Ardèche	1,05 €	0,04	1,09 €
I.G.P. Ardèche	1,05 €	0,04	1,09 €
I.G.P. Comtés Rhodaniens	0,70 €	0,04	0,74 €
I.G.P. Drôme	0,70 €	0,04	0,74 €
I.G.P. Collines Rhodaniennes	0,70 €	0,04	0,74 €
I.G.P. Drôme - Comté de Grignan	0,70 €	0,04	0,74 €
I.G.P. Coteaux de Baronnies	0,70 €	0,04	0,74 €
I.G.P. Drôme - Coteaux de Montélimar	0,70 €	0,04	0,74 €
I.G.P. Pays des Bouches du Rhône	0,70 €	0,04	0,74 €
I.G.P. Pays des Bouches du Rhône - Terre de Camargue	0,70 €	0,04	0,74 €
I.G.P. Alpilles	0,70 €	0,04	0,74 €
I.G.P. du Vaucluse	0,70 €	0,04	0,74 €
I.G.P. Vaucluse - Principauté d'Orange	0,70 €	0,04	0,74 €
I.G.P. Vaucluse - Aigues	0,70 €	0,04	0,74 €
I.G.P. Méditerranée	1,12 €	0,04	1,16 €
I.G.P. Méditerranée - Comté de Grignan	1,12 €	0,04	1,16 €
I.G.P. Méditerranée - Coteaux de Montélimar	1,12 €	0,04	1,16 €

Paiement supporté par le producteur
Partager pour toutes les sorties sous DAA DAE pour moitié par le négociant

signatures du président de l'organisation interprofessionnelle ou des présidents des organisations membres de l'organisation interprofessionnelle	Jean Claude Pellegrin, Président d'Intervins Sud Est

Organisation interprofessionnelle : InterVINS sud-est	B.2
Période 1er janvier 2023-31 décembre 2023	
I – Objet et description des actions prévisionnelles financées par les cotisations interprofessionnelles (conformément à la liste d'actions déclinées à l'article 164(4) du règlement n°1308/2013) :	Financement prévisionnel par les contributions des acteurs concernés 1 437 000€
a) connaissance de la production et des marchés Objet et description de la ou les action(s) : informations statistiques Saisies des DRM, analyses des données Consolidation des saisies des contrats d'achats Plateforme Web Système informatique servant à consolider les données et établir des tableaux de bord	155 000 €
b) règles de production plus strictes que les dispositions édictées par les réglementations de l'Union ou les réglementations nationales; Objet et description de la ou les action(s) :	
c) élaboration de contrats types compatibles avec la réglementation de l'Union; Objet et description de la ou les action(s) :	
d) commercialisation ; Objet et description de la ou les action(s) :	
e) protection de l'environnement ; Objet et description de la ou les action(s) :	
f) actions de promotion et de mise en valeur de la production ; Valorisation de l'image des dénominations de la compétence d'interVINS sud-est en France et à l'export Objet et description de la ou les action(s) : Campagne d'Affichage Relations Presse France & Export Digital Radio Salon/Evementiel France & export	1 002000 €
g) mesures de protection de l'agriculture biologique et des appellations d'origine, labels de qualité et indications géographiques; Objet et description de la ou les action(s) : Cotisation AIDV Relations France Relations Union Européenne Autre Actions Communes Cotisation Vin et Société	160 000€
h) recherche visant à valoriser les produits, notamment par de nouvelles utilisations ne mettant pas en danger la santé publique; Objet et description de la ou les action(s) :	
i) études visant à améliorer la qualité des produits; Objet et description de la ou les action(s) : Suivi Aval Qualité Prélèvement en circuit GMS et cavistes Organisation de dégustations	52 000 €
j) recherche, en particulier, de méthodes culturales permettant la limitation de l'usage des produits phytosanitaires ou vétérinaires et assurant la préservation des sols et la préservation ou l'amélioration de l'environnement; Objet et description de la ou les action(s) : abondement au plan national contre le dépérissement du vignoble	68 000 €
k) définition de qualités minimales et définition de normes minimales en matière de conditionnement et d'emballage; Objet et description de la ou les action(s) :	

l) utilisation de semences certifiées et contrôle de qualité des produits;
Objet et description de la ou les action(s) :

m) santé animale, de santé végétale ou de sécurité sanitaire des aliments;
Objet et description de la ou les action(s) :

n) gestion des sous-produits.
Objet et description de la ou les action(s) :

II – Modalités de financement par les contributions des acteurs concernés

(fait générateur, taux de CVO, répartition des appellations par groupe le cas échéant, opérateur qui supporte le paiement)
Fait générateur : sorties de chais
Taux de CVO :

dénominations		cotisation R&D	montant total HT des cotisations par HL
I.G.P. Ardèche Coteaux de l'Ardèche	1,05 €	0,04	1,09 €
I.G.P. Ardèche	1,05 €	0,04	1,09 €
I.G.P. Comtés Rhodaniens	0,70 €	0,04	0,74 €
I.G.P. Drôme	0,70 €	0,04	0,74 €
I.G.P. Collines Rhodaniennes	0,70 €	0,04	0,74 €
I.G.P. Drôme - Comté de Grignan	0,70 €	0,04	0,74 €
I.G.P. Coteaux de Baronnies	0,70 €	0,04	0,74 €
I.G.P. Drôme - Coteaux de Montélimar	0,70 €	0,04	0,74 €
I.G.P. Pays des Bouches du Rhône	0,70 €	0,04	0,74 €
I.G.P. Pays des Bouches du Rhône - Terre de Camargue	0,70 €	0,04	0,74 €
I.G.P. Alpilles	0,70 €	0,04	0,74 €
I.G.P. du Vaucluse	0,70 €	0,04	0,74 €
I.G.P. Vaucluse - Principauté d'Orange	0,70 €	0,04	0,74 €
I.G.P. Vaucluse - Aigues	0,70 €	0,04	0,74 €
I.G.P. Méditerranée	1,12 €	0,04	1,16 €
I.G.P. Méditerranée - Comté de Grignan	1,12 €	0,04	1,16 €
I.G.P. Méditerranée - Coteaux de Montélimar	1,12 €	0,04	1,16 €

Paiement supporté par le producteur
Partager pour toutes les sorties sous DAA DAE pour moitié par le négociant

signatures du président de l'organisation interprofessionnelle ou des présidents des organisations membres de l'organisation interprofessionnelle

Jean Claude Pellegrin, Président d'Intervins Sud Est

Organisation interprofessionnelle : InterVINS sud-est	3,3
Période 1er janvier 2024-31 décembre 2024	
I – Objet et description des actions prévisionnelles financées par les cotisations interprofessionnelles (conformément à la liste d'actions déclinées à l'article 164(4) du règlement n°1308/2013) :	Financement prévisionnel par les contributions des acteurs concernés 1 437 000€
a) connaissance de la production et des marchés Objet et description de la ou les action(s) : informations statistiques Saisies des DRM, analyses des données Consolidation des saisies des contrats d'achats Plateforme Web Système informatique servant à consolider les données et établir des tableaux de bord	155 000 €
b) règles de production plus strictes que les dispositions édictées par les réglementations de l'Union ou les réglementations nationales; Objet et description de la ou les action(s) :	
c) élaboration de contrats types compatibles avec la réglementation de l'Union; Objet et description de la ou les action(s) :	
d) commercialisation ; Objet et description de la ou les action(s) :	
e) protection de l'environnement ; Objet et description de la ou les action(s) :	
f) actions de promotion et de mise en valeur de la production ; Valorisation de l'image des dénominations de la compétence d'interVINS sud-est en France et à l'export Objet et description de la ou les action(s) : Campagne d'Affichage Relations Presse France & Export Digital Radio Salon/Evementiel France & export	1 002000 €
g) mesures de protection de l'agriculture biologique et des appellations d'origine, labels de qualité et indications géographiques; Objet et description de la ou les action(s) : Cotisation AIDV Relations France Relations Union Européenne Autre Actions Communes Cotisation Vin et Société	160 000€
h) recherche visant à valoriser les produits, notamment par de nouvelles utilisations ne mettant pas en danger la santé publique; Objet et description de la ou les action(s) :	
i) études visant à améliorer la qualité des produits; Objet et description de la ou les action(s) : Suivi Aval Qualité Prélèvement en circuit GMS et cavistes Organisation de dégustations	52 000 €
j) recherche, en particulier, de méthodes culturales permettant la limitation de l'usage des produits phytosanitaires ou vétérinaires et assurant la préservation des sols et la préservation ou l'amélioration de l'environnement; Objet et description de la ou les action(s) : abondement au plan national contre le dépérissement du vignoble	68 000 €
k) définition de qualités minimales et définition de normes minimales en matière de conditionnement et d'emballage; Objet et description de la ou les action(s) :	

l) utilisation de semences certifiées et contrôle de qualité des produits; Objet et description de la ou les action(s) :	
m) santé animale, de santé végétale ou de sécurité sanitaire des aliments; Objet et description de la ou les action(s) :	
n) gestion des sous-produits. Objet et description de la ou les action(s) :	
II – Modalités de financement par les contributions des acteurs concernés	
(fait générateur, taux de CVO, répartition des appellations par groupe le cas échéant, opérateur qui supporte le paiement) Fait générateur : sorties de chais Taux de CVO :	

dénominations		cotisation R&D	montant total HT des cotisations par HL
I.G.P. Ardèche Coteaux de l'Ardèche	1,05 €	0,04	1,09 €
I.G.P. Ardèche	1,05 €	0,04	1,09 €
I.G.P. Comtés Rhodaniens	0,70 €	0,04	0,74 €
I.G.P. Drôme	0,70 €	0,04	0,74 €
I.G.P. Collines Rhodaniennes	0,70 €	0,04	0,74 €
I.G.P. Drôme - Comté de Grignan	0,70 €	0,04	0,74 €
I.G.P. Coteaux de Baronnies	0,70 €	0,04	0,74 €
I.G.P. Drôme - Coteaux de Montélimar	0,70 €	0,04	0,74 €
I.G.P. Pays des Bouches du Rhône	0,70 €	0,04	0,74 €
I.G.P. Pays des Bouches du Rhône - Terre de Camargue	0,70 €	0,04	0,74 €
I.G.P. Alpilles	0,70 €	0,04	0,74 €
I.G.P. du Vaucluse	0,70 €	0,04	0,74 €
I.G.P. Vaucluse - Principauté d'Orange	0,70 €	0,04	0,74 €
I.G.P. Vaucluse - Aigues	0,70 €	0,04	0,74 €
I.G.P. Méditerranée	1,12 €	0,04	1,16 €
I.G.P. Méditerranée - Comté de Grignan	1,12 €	0,04	1,16 €
I.G.P. Méditerranée - Coteaux de Montélimar	1,12 €	0,04	1,16 €

Paiement supporté par le producteur
Partager pour toutes les sorties sous DAA DAE pour moitié par le négociant

signatures du président de l'organisation interprofessionnelle ou des présidents des organisations membres de l'organisation interprofessionnelle	Jean Claude Pellegrin, Président d'Intervins Sud Est

JcP